

Quelques Chiffres :

En mars, les prix manquants, parce qu'ils n'ont pas pu être relevés ou parce que les produits ne sont plus vendus, ont été imputés conformément aux directives européennes. Ils représentent 3 % du panier de l'IPC.

Indices des prix à la consommation

Évolutions annuelles (en %) ; base 100 : année 2015

	Pondérations 2022	mars 2021	février 2022	mars 2022 (p)
Ensemble IPC*	10000	1,1	3,6	4,5
Alimentation	1649	0,9	2,1	2,8
- Produits frais	249	4,4	5,9	7,2
- Autre alimentation	1400	0,4	1,4	2,1
Tabac	215	5,8	-0,1	-0,1
Énergie	886	4,7	21,1	28,9
Produits manufacturés	2444	-0,2	2,2	2,1
Services	4806	1,1	2,2	2,3
Ensemble IPCH**	10000	1,4	4,2	5,1

(p) données provisoires

*: indice des prix à la consommation **: indice des prix à la consommation harmonisé

Champ : France hors Mayotte

Source : Insee – indices des prix à la consommation

Définition : l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est utilisé pour les comparaisons entre membres de l'Union européenne. Il est calculé pour tous les ménages, en France hors Mayotte. La principale différence entre l'IPCH et l'IPC porte sur les dépenses de santé : l'IPCH suit des prix nets des remboursements de la sécurité sociale tandis que l'IPC suit des prix bruts.

Publication des résultats définitifs : le 15 avril 2022 à 8h45

Prochaine parution : le 29 avril 2022 à 8h45

[SITE : WWW.FOSCC.COM](http://WWW.FOSCC.COM)